



VILLE DE
Millau

**Rapport de présentation
du Budget Primitif
2017**

SOMMAIRE

Introduction	4
I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017	5
1. Fonctionnement	5
2. Investissement	5
3. Total budget primitif 2017	6
II. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 PAR CHAPITRE	7
1. Fonctionnement	7
2. Investissement	9
3. Soldes intermédiaires de gestion	10
III. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
1. Evolution des principaux postes par rapport au BP 2016	11
2. Les charges à caractère général : chapitre 011	12
3. Les charges de personnel : chapitre 012	13
4. Autres charges de gestion courante : chapitre 65	15
5. Les charges financières : chapitre 66	15
6. Les charges exceptionnelles : chapitre 67	15
IV. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	16
1. Evolution des principaux postes de fonctionnement par rapport au BP 2016	16
2. Produits des services : chapitre 70	16
3. Impôts et taxes : chapitre 73	16
4. Dotations, subventions et participations : chapitre 74	17
5. Autres produits de gestion courante : chapitre 75	18
6. Les atténuations de charges : chapitre 013	18
7. Produits exceptionnels : chapitre 77	18
V. MOUVEMENTS D'ORDRE	18
VI. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR FONCTION	19
1. Dépenses globales de fonctionnement	19
2. Masse salariale par fonction	20
3. Chapitre 011 par fonction	21
4. Chapitre 65 par fonction	21
VII. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22

VIII. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24
1. Dotations, fonds et réserves : chapitre 10	24
2. Subventions d'investissement : chapitre 13	24
3. Emprunt : chapitre 16	24
4. Produits des cessions : chapitre 024	24
BUDGETS ANNEXES	25
1. Budget annexe du camping	25
2. Budget annexe de l'eau	25
3. Budget annexe de l'assainissement	26
4. Budget annexe du stationnement	26
5. Budget annexe de la restauration	27
6. Budget annexe parking capelle	28
CONCLUSION	28

BUDGET DE LA VILLE DE MILLAU

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 17 novembre 2016. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2017 ainsi que le plan pluriannuel d'investissement :

- Poursuite de la baisse des concours de l'Etat,
- Limitation de l'évolution de la masse salariale malgré les réformes et l'augmentation du point d'indice,
- Pas d'augmentation des tarifs des services publics,
- Maintien des taux de fiscalité communale,
- Maintien des subventions directes et indirectes aux associations inchangées,
- Maintien de la gratuité pour les garderies, les études surveillées, les activités périscolaires et pour 2017, gratuité d'accès à la nouvelle médiathèque,
- Poursuite du programme d'investissement consacré à la rénovation énergétique et à l'accessibilité du patrimoine,
- Poursuite du plan d'investissement pluriannuel du mandat incluant la réhabilitation du centre nautique.

Bien que la collectivité ait augmenté en 2016 les taux de fiscalité, afin de dégager suffisamment d'autofinancement, les dispositions de l'article 75 de la loi de finances 2016 relative à l'exonération de la taxe d'habitation ont conduit à un repli de cet autofinancement.

Le rapport du budget primitif 2017 présente :

- en première partie : les grands équilibres du budget,
les principaux chiffres à retenir
et les évolutions prévues par comparaison aux exercices antérieurs.
- en deuxième partie, ce rapport traite des budgets annexes.

Les contraintes financières sont de plus en plus nombreuses

- Plus de réformes,
- Une dette nationale qui continue d'augmenter malgré l'effort demandé aux collectivités locales,
- Une croissance 2016 ramenée à 1,4% au lieu de 1,5%,

C'est dans ce contexte morose que les communes doivent poursuivre leur mission auprès des administrés dont les attentes ne cessent de croître.

I. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017

La poursuite de la baisse des dotations, validée dans le cadre du Projet de Loi de Finances de 2017, met à nouveau les collectivités locales à contribution. La baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités locales représente 2,63 milliards d'euros au lieu de 3,67 milliards d'euros en 2015 et 2016. Le prélèvement est de 1,33% des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif 2015 contre 1,59% précédemment. Depuis le vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), les parlementaires ont élargi l'assiette du prélèvement aux budgets annexes administratifs.

La collectivité subira, sur le produit de la Dotation Globale de Fonctionnement, une réduction d'un montant de 360 000 euros. La succession de ces réductions de recettes, conjuguée à des incertitudes :

- sur la pérennité du fonds de soutien pour les TAP,
- quant au transfert de nouvelles missions de l'Etat vers les collectivités locales, sans compensation (carte d'identité),
- relatives à la refonte des grilles indiciaires des 3 catégories de fonctionnaires (catégorie A, B et C) pendant 4 ans,

impliquent la poursuite des efforts de rigueur déjà mis en place en 2015 et 2016, efforts qui commencent à produire leurs effets.

1. FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles	26 145 910 €
Dépenses d'ordre	2 969 119 €
Dépenses totales	29 115 029 €

Recettes réelles	28 955 029 €
Recettes d'ordre	160 000 €
Recettes totales	29 115 029 €

+ 1,04 % en dépenses réelles (26.145 M€ pour 25.877 M€ au Budget primitif 2016)

Le niveau d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement intègre d'une part les dépenses liées aux mesures imposées par l'Etat (dont le nouveau régime indemnitaire) et d'autre part, les évolutions contractuelles dont les énergies mais également les économies réalisées sur les carburants.

-0,55 % en recettes réelles de fonctionnement (28.955 M€ pour 29.115 M€ au Budget primitif 2016)

La diminution des recettes résulte à la fois de la baisse massive de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui est de 360 000 euros, du loyer de la gendarmerie (-150 000 euros, cession au 1^{er} juillet 2017) et de la faible évolution des bases exonérations non compensées et de la faible revalorisation des bases pour 2017 à 0,4%.

Les compensations de taxe d'habitation, de taxe foncière sur le bâti et le non bâti baisseront globalement de 35 000 euros dans la mesure où la compensation de l'article 75 de la loi de finances de 2016 est effective.

L'épargne brute, qui inclut les charges financières, baissera de 13,05 %, passant de 3,23 M€ à 2,81 M€.

2. INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	13 359 485 €
<i>dont dépenses d'équipement</i>	<i>7 938 957 €</i>
Dépenses d'ordre	160 000 €
Dépenses totales	13 519 485 €

Recettes réelles	10 550 366 €
<i>dont recettes d'équipement</i>	<i>3 922 000 €</i>
Recettes d'ordre	2 969 119 €
Recettes totales	13 519 485 €

+16,53 % en dépenses réelles (13.359 M€ pour 11.464 M€ au budget primitif 2016)